

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de
membres du
conseil : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à
la réunion : 5

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président.

Date de
convocation :
4 décembre 2024

Étaient présents : 5

MM. Christian GIRARDI, Bernadette CAPDEVILLE, Brigitte LEVEUR, Claudette PICARD, Danièle POLONI.

Étaient absents : 4

Mme Valérie BIDET, Catherine LARRIEU, Annick PAPON, Dominique REAU.

Objet de la
délibération

Pouvoirs de vote : 2

Mme Valérie BIDET à M. Christian GIRARDI,
Mme Catherine LARRIEU à Mme Bernadette CAPDEVILLE.

Finances Locales

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA – Directrice du CCAS-, Flora BOULBES
– Agent social-.

BUDGET

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Décision
modificative n° 1

Section
Fonctionnement

Monsieur le Président soumet au conseil d'administration le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement comptable en section de fonctionnement du budget du CCAS.

Cet ajustement budgétaire a pour objet l'augmentation des dépenses relatives au portage de repas, suite à la recrudescence du nombre de personnes sollicitant les repas à domicile ainsi qu'une régularisation salariale d'un agent.

Cette décision modificative est précisée comme suit :

AR Prefecture

047-264700048-20241212-2024_035-BF
Reçu le 13/12/2024

Chapitres	Articles	Dépenses	Recettes
011	611	9 000 €	
012	64111	8 000€	
65	65133	- 3 800 €	
74	74741		13 200 €
TOTAL		13 200 €	13 200 €

Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré,

7 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

- APPROUVE la décision modificative n° 1 proposée du budget du CCAS de l'exercice 2024 par chapitre en section de fonctionnement.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour,
mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARDI

